



APPEL A PROJETS MODULES INNOVANTS PEDAGOGIQUES 2022-2023

Rappel du contexte de l'AAP Modules Innovants Pédagogiques

Conditions générales de dépôt d'un Module Innovant Pédagogique financé par ArTeC

Financement ArTeC

Calendrier de l'AAP MIP

A retourner par mail à : eur-artec@u-plum.fr

Rappel du contexte

Le master ArTeC intègre dans sa maquette des EC à choix de cours. Les étudiant.es bénéficient d'une offre de formation élargie provenant de projets de recherche, de cours des masters associés, et de MIP sélectionnés dans le présent AAP.

Cette offre de formation s'inscrit dans les axes et des domaines de recherche de l'EUR :

- **La création comme activité de recherche**

Principaux domaines de recherche et pédagogiques :

- *Expositions et performances comme outils et dispositifs de médiation,*
- *Approches artistiques de la critique sociale, de l'éthique et de l'écologie,*
- *Activité créative et cognition,*
- *Sciences de l'ingénierie et création.*

- **Les nouveaux modes d'écritures et de publications**

Principaux domaines de recherche et pédagogiques :

- *Les œuvres comme publication scientifique,*
- *Approches créatives de la traduction,*
- *Préservation et conservation à l'ère numérique,*
- *Nouvelles formes d'écritures, nouveaux langages et culture du code.*

- **Technologies et médiations humaines.**

Principaux domaines de recherche et pédagogiques :

- *Art et genre,*
- *L'héritage de la cybernétique, l'éthique du futur et l'âge du post-numérique,*
- *La médiation par la robotique et l'intelligence artificielle,*
- *Les nouveaux dispositifs éducatifs et scientifiques.*

Conditions générales de dépôt d'un Module Innovant Pédagogique financé par ArTeC

- **Porteur.e du projet**

Seuls les **masters associés à ArTeC** peuvent être porteurs d'un MIP. L'association avec un autre master hors ArTeC est possible mais la responsabilité pédagogique du MIP doit revenir uniquement au master associé et à un.e enseignant.e-chercheur.e intervenant dans le cadre de ce master. Un MIP est élaboré pour les étudiant.es du master associé, tout en devant correspondre aux attendus pédagogiques du master ArTeC et accueillir des étudiant.es du master ArTeC dans les conditions fixées par la charte d'engagement.

Le projet de MIP doit nécessairement être intégré à la maquette du master associé et proposé à la fois dans le livret de la formation et dans le catalogue des MIP ArTeC.

Chaque master associé peut déposer au maximum un nombre de MIP équivalent au nombre de parcours rattachés à la mention. Pour les Masters associés au niveau d'un parcours, seul un MIP pour le parcours associé est possible.

Exemple : un Master constitué de 4 parcours peut déposer au maximum 4 projets de MIP, soit un par parcours, soit plusieurs pour un même parcours si tous les parcours ne proposent pas de MIP. Un même parcours ne peut proposer deux MIP de format équivalent (ex : un même parcours peut proposer un atelier-laboratoire et un workshop, mais pas deux ateliers-laboratoires). Un.e porteur.e ne peut proposer deux MIP la même année. En revanche, un.e porteur.se d'un MIP peut bien entendu intervenir dans d'autres MIP dont elle/il n'est pas porteur.se principal.e

Un parcours peut également déposer, en plus, un projet de MIP interdisciplinaire, faisant collaborer deux mentions de Masters associés.

Font exception à ces conditions :

- Les MIP dont 50% au moins des enseignements se feront en langue étrangère, en particulier en anglais.
- Les MIP qui associent un ou plusieurs partenaires internationaux et dont l'objectif clairement stipulé, avec lettre d'intention du ou des partenaires, est d'aboutir à une convention de partenariat permettant l'échange d'étudiant.es avec d'autres pays les années suivantes, au sein du Master ArTeC.

Les MIP qui répondent à l'une ou l'autre de ces conditions peuvent s'ajouter au nombre de MIP autorisés pour une mention de master.

NB : Il revient aux équipes pédagogiques des Masters associés de se concerter en amont du dépôt pour remplir ces conditions et ne pas déposer plus de MIP qu'il n'est autorisé.

Dans le cas contraire, toutes les demandes du master associé seront considérées comme inéligibles.

Pour information : la liste des UFR et mentions ou parcours de master associés à ArTeC est disponible en ligne :

<https://eur-artec.fr/formation/masters-associes/>

▪ **Formats des MIP**

Deux types de MIP sont proposés :

- **MIP Grand Format** : Atelier-laboratoire/Atelier d'expérimentation, Cycle de conférences, Classe partagée à l'international, Module pédagogique à distance ;
- **MIP Petit Format** : Hackathon, Workshop, Classe inversée, Séminaire.

La définition de ces différents formats est disponible dans l'annexe financière, ainsi que dans la Charte d'engagement pédagogique.

Cette liste est indicative. D'autres types de MIP peuvent être proposés : dans ce cas, il faut que le/la concepteur.rice du MIP en explicite clairement la nature et le format au moment du dépôt de l'appel à projets.

▪ **Bilan pédagogique**

Pour une bonne valorisation de chaque MIP, et afin de présenter à l'ANR le suivi annuel de l'action de formation menée dans le cadre du master ArTeC, les responsables de MIP rédigeront le bilan pédagogique des activités effectuées avec et par les étudiant.es. Les bilans donnent lieu à une publication annuelle :

2019-2020 : <https://eur-artec.fr/wp-content/uploads/2020/10/BilanMIP1920-WEB.pdf>

2020-2021 : <https://eur-artec.fr/actualites/bilan-modules-innovants-pedagogiques-2020-2021/>

Par ailleurs, il pourra être demandé aux animateurs et animatrices du MIP de le présenter brièvement lors des Rencontres ArTeC.

▪ **Accueil des MIP au Poste Source – Centre Numérique d’Innovation Sociale**

Les MIP nécessitant une assistance ou un accompagnement technique, ou l’usage d’un matériel numérique/audiovisuel/tactile, etc., pourront se dérouler dans les locaux du Poste Source, Centre numérique d’innovation sociale de Paris 8 (14 rue Waldeck Rochet, 93300 Aubervilliers), en fonction de la disponibilité du lieu, des priorités techniques et matérielles et des différentes demandes.

Les autres MIP pourront être accueillis selon la disponibilité des salles.

▪ **Disponibilité et achat du matériel au Poste Source – Centre Numérique d’Innovation Sociale**

Tout le matériel acheté pour les besoins d’un MIP sera la propriété d’ArTeC et devra être mutualisé avec les masters associés et les autres MIP. Ainsi, **tout nouvel achat sera fait directement par l’équipe administrative d’ArTeC**, sur une ligne financière spécifique. Il n’impactera pas le budget du MIP.

Cependant, pour toute demande nouvelle de matériel (cf. plateforme de réservation et inventaire du matériel : <http://catalogue-scdparis8.pikoloco.com/>), le ou la porteur.se du projet devra indiquer dans son budget un descriptif du matériel et joindre un devis. Ces demandes seront accordées sous réserve de soutenabilité budgétaire. **Il est vivement conseillé de discuter de la demande en amont du dépôt du projet avec l’équipe administrative d’ArTeC.**

Critères de sélection des projets

Les expert.es et instances décisionnaires seront particulièrement attentifs et attentives aux éléments suivants :

- dimension expérimentale du projet, sur le plan de l’enquête scientifique comme de la création artistique ;
- dimension innovante des projets et articulation avec l’un des trois axes de l’EUR ;
- adéquation budgétaire ;
- prévision d’une forme d’évaluation des étudiant.es ;

Financement ArTeC

Pour chaque MIP, il est proposé dans le tableau suivant le montant plafond du financement ArTeC ainsi que les dépenses éligibles.

Modules Innovants Pédagogiques	Montant plafond financement	Dépenses éligibles par ArTeC
Atelier-laboratoire	15.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es Délocalisation international/hors les murs Frais de déplacement intervenant.es extérieur.es Restauration, traiteur Réalisation, construction du livrable Valorisation
Cycle de conférences	8.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es

		Frais de déplacement intervenant.es extérieur.es Restauration, traiteur Valorisation, livrable
Classe partagée à l'international	5.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es Frais de déplacement intervenant.es extérieur.es
Workshop	5.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es Frais de déplacement intervenant.es extérieur.es Restauration, traiteur
Hackathon	5.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es Frais de déplacement intervenant.es extérieur.es Restauration, traiteur
Classe inversée	7.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es Frais de déplacement intervenant.es extérieur.es Aide au développement plateforme numérique à distance/ MOOC
Séminaire	5.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es Frais de déplacement intervenant.es extérieur.es Restauration, traiteur Valorisation, livrable
Module pédagogique à distance	7.000 €	Rémunération intervenant.es extérieur.es Aide au développement plateforme numérique à distance/ MOOC

Intervenant.es dans les MIP

Chaque MIP peut réunir plusieurs intervenant.es (titulaires ou intervenant.es extérieur.es) en même temps. Par exemple, 2 enseignant.es peuvent intervenir ensemble pendant la même heure, dédoublant ainsi le nombre d'heures d'enseignement. Il convient donc de tenir compte de la totalité des heures prévues pour établir le budget du MIP, qui ne pourra pas excéder les plafonds indiqués ci-dessus.

Les titulaires qui effectuent des heures complémentaires dans les MIP seront donc payé.es pour ces heures par ArTeC. Ces heures hors service doivent figurer dans le budget du MIP (cf. annexe financière).

Engagements des porteur.ses de MIP

La/le responsable d'un master associé proposant un MIP doit obligatoirement signer la charte d'engagement pédagogique. Une fois signé, l'engagement est valable jusqu'à modification de la charte, qu'il n'est donc pas nécessaire de signer à nouveau chaque année.

NB : la charte change pour l'appel à projets 2022-2023 et devra donc être signée. Elle sera téléchargeable depuis le site ArTeC (page de l'appel à projets) en janvier 2022.

Contractuellement et en complément de la charte d'engagement pédagogique, un.e porteur.se du projet (ici l'enseignant.e-chercheur.e référent.e du MIP déposé), s'engage à :

- accueillir les étudiant.es du master ArTeC (entre 3 et 5 dont des étudiant.es étranger.es dans le cadre des accords internationaux mis en place par le master ArTeC) ;
- proposer et indiquer lors du dépôt de projet, autant que faire se peut, une restitution, valorisation, diffusion du MIP financé (transmission de photos, textes, vidéos, etc.) pour sa visibilité et la communication auprès des partenaires.

NB : Chaque porteur.e de MIP s'engage pour deux ans à être directeur.rice du « projet d'expérimentation » d'un.e ou deux étudiant.es du Master ArTeC en fonction de sa spécialisation, s'il/elle est sollicité.e en début d'année universitaire par les directeur.rices de Master, et à participer aux épreuves de restitution des projets (teaser d'expérimentation en M1, soutenance-restitution-valorisation en M2).

[Le calendrier de l'AAP MIP](#)

Mise en ligne du formulaire de l'AAP MIP 16 décembre 2022

Date limite de dépôt des projets le 25 mars 2022

Expertise des projets du 28 mars au 10 avril 2022

Validation du Comité exécutif le 12 avril 2022

Décision finale du Conseil académique le 19 avril 2022

FORMULAIRE

1) INFORMATIONS GENERALES SUR LE MIP ET SON PORTEUR

*L'offre de formation MIP de la maquette du master ArTeC propose davantage de **Petits Formats**. Pour répondre aux besoins de cette maquette, il est donc fortement conseillé de **déposer des MIP Petits Formats**. De même, en cas de besoin, le comité exécutif ArTeC pourra proposer de reconfigurer un MIP Grand Format en MIP Petit Format.*

Master (et parcours de master) proposant le MIP :

Précisez si un master d'une autre mention est associé : Oui, précisez la mention :
 Non

Intitulé du MIP :

N° Code apogée du MIP dans la maquette du master associé :

Nature du MIP déposé : **MIP Grand Format (24h à 72h)** Atelier-laboratoire Cycles de conférences Classe partagée à l'international Modules à distance
MIP Petit Format (12h à 24h) Workshop Classe inversée Séminaire Hackathon

Enseignant.e-chercheur.e responsable du MIP (merci de remplir le tableau) :

NOM	Prénom	Mail

Laboratoires de recherche éventuellement associés :

Rattachement du MIP aux 3 axes d'ArTeC : La création comme activité de création
 Les nouveaux modes d'écritures et de publications
 Technologies et médiations humaines

Partenaire principal du MIP (université, laboratoire, établissement culturel, entreprise, collectivité, association...) :

2) DESCRIPTION DU MODULE INNOVANT PEDAGOGIQUE

Présentation générale du MIP et de son contenu	
Les objectifs pédagogiques	
Les compétences à atteindre par les étudiants à la fin du MIP	
Livrable / réalisation et valorisation du MIP	
Langue d'enseignement au sein du MIP	
Lieu(x) de réalisation du MIP (Paris 8, Nanterre, Poste Source, Partenaire, International...)	
Ce MIP a-t-il vocation à amorcer un partenariat international susceptible de conduire à des échanges d'étudiant.es avec l'étranger au sein du Master ArTeC ? Si oui, précisez la nature du partenariat et les étapes prévues pour sa construction et sa formalisation. La lettre d'intention du partenaire doit impérativement être jointe au dossier.	

Volume horaire par semestre	
Modes d'évaluation des étudiants	
Résumé en 1 phrase de votre MIP, à des fins de communication	
Matériel numérique et / ou technologique nécessaire à la réalisation du MIP	
Budget total demandé à l'EUR-ArTeC	

3) BUDGET

Cf. document Excel à remplir

Nota Bene : le budget accordé pour chaque MIP à l'issue de la sélection par le Conseil académique est ferme et ne peut être dépassé.